2024DD957091 25 mars 2024
FR0000054470 - DD171156

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA PERSONNE ETROITEMENT LIEE :

GUILLEMOT BROTHERS LTD LIMITED personne morale liée à Christian GUILLEMOT , DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : UBISOFT ENTERTAINMENT
LEI : 969500I7C8V1LBIMSM05

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 21 mars 2024
LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation
NATURE DE LA TRANSACTION : Avenant n°2 aux contrats à terme prépayés initialement conclus le 20 mars 2018
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action
CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000054470

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 66.0000 Euro
VOLUME : 3 030 303.0000

INFORMATIONS AGREGEES

PRIX : 66.0000 Euro
VOLUME : 3 030 303.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 25 mars 2024

COMMENTAIRES :

Par un avenant n°2 conclu en date du 21 mars 2024, les termes et conditions de deux contrats financiers conclus avec CACIB en

date initiale du 20 mars 2018 (tels que modifiés par un avenant n°1 en date du 19 mars 2021) pour financer la quasi-intégralité de l'acquisition de 3 030 303 actions UBISOFT ENTERTAINMENT à un prix unitaire de 66 euros, i.e. (i) un contrat à terme prépayé portant sur 2 424 242 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à dénouement soit physique soit monétaire au choix de Guillemot Brothers Limited (anciennement Guillemot Brothers SE), et (ii) un contrat à terme prépayé portant sur 606 061 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à dénouement soit physique soit monétaire au choix de Guillemot Brothers Limited, comportant une protection en cas de baisse de l'action UBISOFT ENTERTAINMENT (prix plancher), assurant la couverture de ce financement, moyennant l'octroi à CACIB d'une partie de la hausse de l'action UBISOFT ENTERTAINMENT (prix plafond), ont été modifiés (concernant la conclusion desdits contrats cf. document AMF n°2018DD542777).

Dans ce cadre, ces contrats (tels que modifiés) sont dénouables à maturité désormais étendue jusqu'au mois de mars 2025 (anciennement jusqu'au mois de mars 2024) ou, à l'initiative de Guillemot Brothers Limited, par anticipation.

En garantie de ses obligations au titre des contrats à terme prépayés (tels que modifiés), Guillemot Brothers Limited a notamment affecté en nantissement 3 030 303 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au profit de CACIB.

Pendant toute la durée des contrats susvisés, Guillemot Brothers Limited consent à CACIB le droit d'utiliser ou d'aliéner les titres UBISOFT ENTERTAINMENT nantis (selon certaines conditions).

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."